

Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012
***Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans,
lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire***

Québec, le 4 décembre 2012. — Le président du Conseil supérieur de l'éducation, M. Claude Lessard, a rendu public aujourd'hui le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012, intitulé *Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans, lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire*. Dans ce rapport, le Conseil fait valoir l'importance de qualifier le plus grand nombre de jeunes avant l'âge de 20 ans, soit avant qu'ils quittent le système scolaire sans qualification ni diplôme. Le Conseil a porté une attention particulière à tout ce qui fait obstacle à l'accessibilité à la formation professionnelle pendant les études secondaires. Il s'est notamment intéressé aux perceptions des élèves, de leur famille et de l'école à l'égard de celle-ci.

Le Conseil considère que les parcours de formation professionnelle et de formation générale en concomitance constituent à cet égard une voie très prometteuse parce qu'ils permettent aux élèves d'acquérir les préalables de formation générale pendant leur formation professionnelle et qu'ils peuvent aussi mener à une double diplomation (diplôme d'études professionnelles et diplôme d'études secondaires). Le Conseil est d'avis que ces parcours en concomitance contribuent à valoriser la formation professionnelle auprès des élèves et de leurs parents parce qu'ils représentent une excellente voie d'entrée sur le marché du travail et qu'ils peuvent permettre l'accès à des études supérieures.

Le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012 présente par ailleurs un portrait éclairant de l'offre actuelle de première formation qualifiante faite aux jeunes âgés de 15 à 19 ans par le réseau de l'éducation, le marché du travail et le milieu communautaire.

Le Conseil soumet à la réflexion de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des milieux de l'éducation et de la main-d'œuvre, des organismes communautaires, des parents de même que de l'ensemble de la population trois orientations qu'il juge prioritaires pour favoriser l'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans. Ces orientations sont assorties de pistes d'action formulées à l'intention des acteurs concernés.

Au réseau de l'éducation, le Conseil propose de qualifier les jeunes en formation professionnelle pendant les études secondaires en misant davantage sur les parcours en concomitance. Il propose également d'accentuer les activités d'information sur la formation professionnelle et de promotion de celle-ci auprès des parents et des acteurs scolaires, et d'offrir davantage d'activités d'orientation et d'exploration professionnelles.

Au réseau de la main-d'œuvre, le Conseil demande notamment de qualifier les jeunes sans oublier la formation générale, afin de s'assurer que tous ceux qui transitent par ce réseau puissent acquérir la formation de base nécessaire à la poursuite d'apprentissages ultérieurs. Le Conseil préconise aussi un assouplissement des règles qui encadrent le modèle d'adéquation

formation-emploi afin de lever les obstacles à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de qualification des jeunes avant l'âge de 20 ans.

Enfin, aux organismes communautaires, le Conseil demande de soutenir la qualification en complémentarité des autres acteurs et en synergie avec eux.

Assurer une qualification au plus grand nombre possible de jeunes avant l'âge de 20 ans, voilà un enjeu de taille pour l'ensemble de la société. Le Conseil convie donc tous les acteurs concernés à se mobiliser pour faire de la formation professionnelle une voie légitime et normale de scolarisation qui donne accès à des carrières intéressantes sur le marché du travail et qui permet la poursuite d'études supérieures.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de 22 membres nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation ou d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Le Conseil a été institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme. Il a pour fonction de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'éducation. La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre les membres bénévoles de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, l'audition d'experts ainsi que des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

Le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012 a été rendu public après avoir été déposé à l'Assemblée nationale par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Marie Malavoy, conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.

Il est accessible sur le site Internet du Conseil à l'adresse <http://www.cse.gouv.qc.ca>.

— 30 —

Source : Johanne Méthot
Responsable des communications
418 643-8253 (bureau) / 418 571-1359 (cellulaire)